

Rapport de gestion 2008 de la police cantonale



Introduction

L'année 2008 s'est caractérisée par la conduite de trois dossiers majeurs, soit la poursuite de la réalisation du projet de police neuchâteloise, la gestion des engagements découlant de l'Euro.08 ainsi que la mise en oeuvre des diverses mesures liées à l'intégration de la Suisse à l'Espace Schengen.

A la fin de l'année écoulée, la police neuchâteloise assumait le mandat de police de proximité dans pas moins de 24 communes, représentant les deux-tiers de la population du canton. Durant l'année 2009, ce sont 8 autres communes qui adhéreront au projet démontrant, ainsi, la pertinence de la nouvelle loi sur la police entrée en vigueur en septembre 2007. Toutefois, l'organisation actuelle a montré ses limites, raison pour laquelle une réforme majeure des structures a été lancée visant à une organisation cantonale par groupes de prestations reposant sur cinq centres de responsabilité cantonaux (police judiciaire, police de proximité, police-secours, police de la circulation et police mobile).

L'Euro.08 qui s'est tenu durant le mois de juin, en Suisse et en Autriche, a constitué un des engagements majeurs de la police neuchâteloise. Outre le détachement d'une trentaine de collaborateurs dans le cadre des missions supra-cantonales, une force de circonstance a été mise sur pied afin de gérer l'ensemble des engagements liés à la présence de l'équipe nationale du Portugal à Neuchâtel, ainsi que les autres manifestations organisées dans notre canton. Au final, chacun gardera certainement en mémoire l'extraordinaire ferveur de ces dizaines de milliers de supporters portugais qui, durant deux semaines, ont rallié notre région pour approcher leurs idoles. Grâce à un engagement proportionné des collaborateurs de la police neuchâteloise, et un état d'esprit positif, aucun incident majeur n'est venu ternir cette fête du football.

Depuis décembre 2008, la Suisse appartient officiellement à l'Espace Schengen. Cette intégration permet aux différentes polices cantonales d'élargir la coopération avec leurs partenaires européens, en particulier grâce à l'accès à la base de données SIS. D'autre part, la redéfinition des missions du Corps des gardes-frontière (Cgfr) a amené le canton de Neuchâtel à signer un nouvel accord de collaboration qui se traduit par la délégation d'un certain nombre de compétences et un élargissement de la zone frontière dans laquelle le Cgfr peut agir.

En 2008, le volume de l'action menée par les services de la police neuchâteloise s'est maintenu à un niveau comparable à celui des années précédentes. En terme d'efficacité, la statistique de la criminalité montre que les performances dans le domaine de l'élucidation des délits sont une nouvelle fois supérieures à la moyenne nationale, même si le taux 2008 a légèrement baissé, s'élevant à 49%. Ces résultats ne doivent rien au hasard. Ils sont le fruit des importants efforts consentis au cours des dernières années afin d'améliorer les outils de travail des policiers ainsi que du soin apporté à traiter toutes les infractions avec la même rigueur. Ils résultent également de la qualité dans le suivi des affaires entre la gendarmerie et la police judiciaire qui s'inscrit dans une vision globale.

La statistique des accidents de la circulation confirme, à nouveau, que les nouvelles dispositions relatives à l'ivresse au volant, introduites en 2005, doublées d'un engagement accru des radars de contrôle de la vitesse ont permis de maintenir le nombre d'accidents sur les routes neuchâteloises à un niveau acceptable. En effet, avec 1010 accidents, nous enregistrons le deuxième record négatif absolu (1003 en 2007). A titre de comparaison, en 1999, 2049 accidents de la route avaient été enregistrés. Avec 5 personnes décédées sur les routes durant l'année 2008, nous enregistrons le record négatif de l'histoire automobile du canton. Ainsi, en 1999, nous comptons encore 20 morts lors d'accidents de la circulation.

En terme de gestion de l'ordre public, il convient encore de relever que l'année 2008 a confirmé un engagement accru des unités de maintien de l'ordre, en particulier lors de matchs de football à risque

de Neuchâtel-Xamax. Malgré l'introduction de dispositions légales (LMSI) visant à lutter contre la violence lors de rencontres sportives, les incidents se sont multipliés autour des stades et patinoires de Suisse. A cet égard, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté qui permet la facturation des frais de sécurité aux clubs organisateurs. Ce texte fait actuellement l'objet d'un recours de droit public devant le Tribunal fédéral de la part du Hockey-club La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel Xamax.

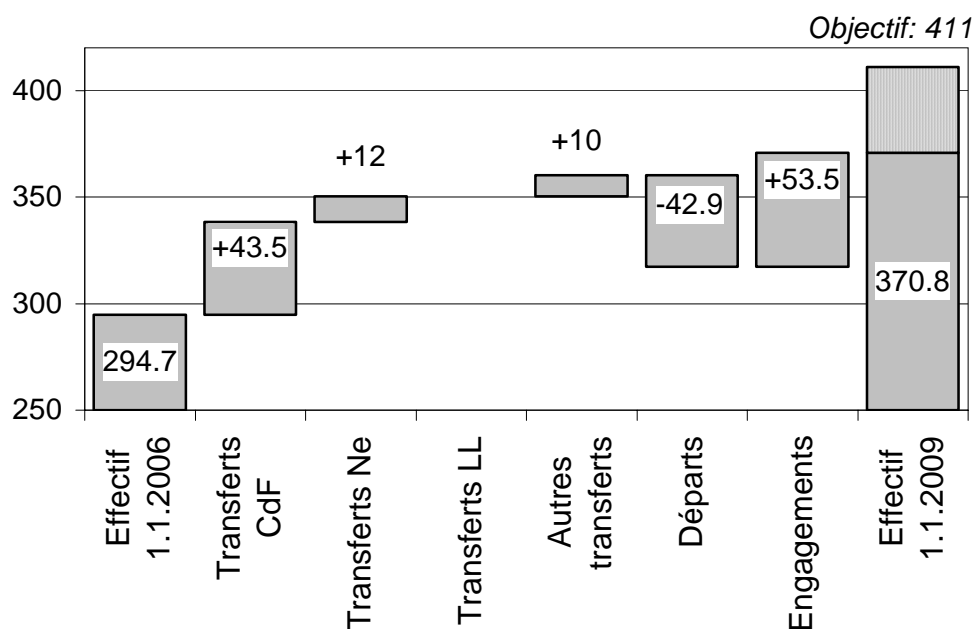
Gestion

Planification des effectifs de la police neuchâteloise

Afin de respecter les objectifs d'économie fixés par le Conseil d'Etat, le nombre total de policier-ère-s, canton et communes confondus, doit passer de 468 au 1er janvier 2006 à 411 au terme du processus, sous réserve des assistants de sécurité publique supplémentaires engagés par les communes selon leur bon vouloir. Pour la police cantonale, la création de la police neuchâteloise représente donc une augmentation nette de son effectif policier qui passe de 295, en 2006, à 411 au terme des transferts. Notons, qu'en principe, aucun personnel administratif n'est transféré dans le cadre du projet et que l'effectif cible de 411 policier-ère-s comprend également les assistants de sécurité publique au service de la police neuchâteloise.

La planification générale mise en place en 2007 permet d'être aujourd'hui parfaitement dans la cible. Outre les policier-ère-s communaux transférés, chaque année la police neuchâteloise propose au chef du DJSF un plan d'engagement de policier-ère-s formés ainsi qu'un plan de recrutement d'aspirants. Au 1er janvier 2009, la police neuchâteloise compte ainsi 372 policiers et policières alors qu'on estime à 47 environ le nombre de policier-ère-s formés encore en fonction dans les villes et communes. Après avoir progressé en 2007, 2008 et 2009, le nombre de policier-ère-s au budget cantonal se maintiendra à environ 377 pour les années 2009 et suivantes - sous réserve d'une évolution des effectifs ou des intentions d'adhésion des communes de St-Aubin, Peseux et Neuchâtel.

Le bilan 2008 (couvrant la période 02.01.2008 - 01.01.2009) des mouvements de personnel policier (y



compris assistants de sécurité publique) est le suivant:

- 12.9 démissions et réduction du temps de travail;
- 3 départs à la retraite;
- 18.2 engagements;
- 16 transferts dans le cadre du projet "police neuchâteloise".

Le plan d'engagement pour 2009, approuvé par le chef du DJSF, anticipe des départs pour 17.5 ETP (dont 5.5 retraites) et le transfert de 13 ETP en provenance du Locle, Boudry et Corcelles. Il propose l'engagement de 17 nouveaux agents selon la clé de répartition suivante:

- 6 policiers formés à recruter à l'externe;
- 2 assistants de sécurité à former en emploi courant 2009;
- 9 nouveaux aspirants policiers pour l'école 2010.

Centre de formation de la police & École régionale d'aspirants de police 2008

L'activité du centre de formation de la police (CFP) est répartie, comme par le passé, entre l'organisation et la planification des cours et modules de formation obligatoires pour l'ensemble du personnel policier et la conduite de l'École régionale d'aspirants de police (ERAP).

Le CFP a ainsi permis au personnel policier de se perfectionner dans des domaines essentiels liés à la sécurité de l'intervention et à l'usage des moyens de contraintes, mais aussi d'approfondir ses connaissances dans le domaine juridique avec, en particulier, l'introduction des Accords de Schengen.

Cette année, le CFP et l'ERAP ont connu un changement de commandement. En effet, l'officier instructeur et commandant de l'ERAP, le premier-lieutenant Cédric Doleyres a quitté la police neuchâteloise pour réorienter sa carrière. C'est désormais le lieutenant Emre Ertan, issu de la police judiciaire, qui assume ces deux fonctions à compter du 1er août 2008. Par ailleurs, la structure du CFP a été renforcée de deux instructeurs permanents issus du corps, ceci afin de mieux répondre aux attentes du projet de réorganisation de la police neuchâteloise.

La troisième école régionale d'aspirants de police a ouvert ses portes le 3 janvier 2008 dans les locaux du CFP à Colombier.

Pendant huit des douze mois que compte l'instruction, 7 aspirants gendarmes neuchâtelois ont partagé les mêmes bancs d'école que 6 aspirants de la police ferroviaire et 3 de la police de la Ville de Neuchâtel.

Au cours des quatre mois restants, les aspirants de police ont suivi une série de stages pratiques ainsi que des cours propres à leur future affectation.

2 aspirants de la police de la Ville de Neuchâtel ont quitté l'ERAP en cours d'année. Les aspirants restants ont tous obtenus les résultats nécessaires à la réussite de l'école, rendant ainsi possible leur inscription aux examens fédéraux qui se sont déroulés à Colombier au début du mois de décembre 2008.

14 élèves policiers se sont présentés aux examens finaux et 13 ont obtenu le brevet fédéral de policier.

6 aspirants gendarmes neuchâtelois ont ainsi pu être assermentés, au Temple du Locle, le 16 décembre 2008.

Comme en 2007, dans l'optique d'une recherche permanente de synergies entre polices et services publics, les aspirants de la police ferroviaire ayant suivi l'ERAP et les nouveaux collaborateurs du service pénitentiaire ont également pu prêter serment à cette occasion.

Recrutement des aspirants 2009

En 2008, l'engouement pour la profession de policier n'a pas été aussi important que durant les années précédentes. Plusieurs appels d'offres par voie de presse ont ainsi été nécessaires pour obtenir un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection en vue de l'école de police 2009.

La police neuchâteloise n'a pas modifié, en 2008, son processus de recrutement composé de trois phases bien distinctes (examens de culture générale et de condition physique, entretien et jeu de rôles, tests psychotechniques).

Dans le courant de l'année 2008, trois recrutements ont été organisés.

Ce sont ainsi, dans l'ensemble, 72 personnes qui ont demandé un dossier de candidature au centre de formation de la police, 88 qui ont effectivement postulé (certains formulaires de postulation ont été directement imprimés par les personnes intéressées sur le site Internet de la police neuchâteloise), 72 qui se sont présentées aux examens de culture générale, 34 qui ont été convoquées aux entretiens et exercices de mises en situation et 17 qui ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Au terme de ces sélections, 8 aspirants gendarmes (6 hommes et 2 femmes) ont été retenus pour suivre l'école régionale d'aspirants de police en 2009.

École d'assistants de sécurité publique

Le concept général de la formation (CGF) défini par la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) dans le domaine de la police et de la justice pénale et adopté par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) au printemps 2004, prévoit, à côté des cursus menant aux brevets et diplômes destinés aux policiers des niveaux I à IV, la mise en place d'une structure de formation s'adressant aux assistants de sécurité publique.

En date du 7 décembre 2006, l'ERAP, qui avait manifesté son intérêt à mettre en place une telle instruction par le président de son comité directeur, s'est vu confier, par la Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP), la tâche d'organiser, sous la conduite du coordinateur des écoles de polices de Suisse romande, une école pilote d'assistants de sécurité, spécialistes de la circulation routière.

Suite au succès de l'école pilote de 2007, une nouvelle formation s'est déroulée du 11 août au 28 novembre 2008 à l'intention de certains collaborateurs et collaboratrices exerçant des tâches spécifiques ne requérant pas une qualification aussi complète que celle des candidats au brevet fédéral de policier.

8 élèves assistants provenant de la police neuchâteloise, de la police municipale des Geneveys-sur-Coffrane, de la police municipale de Payerne et du service du domaine public (SDP) de La Chaux-de-Fonds ont ainsi suivi les deux modules mis en place par l'ERAP afin d'obtenir, au terme des examens finaux du 30 janvier 2009, le certificat d' "Assistant de sécurité publique - spécialiste en circulation routière".

En mars 2008, la CLDJP a confirmé l'ERAP dans son rôle de centre de compétences romand pour la formation des assistants de sécurité, spécialistes de la circulation routière. Par conséquent, il s'agira de mieux faire connaître cette formation auprès des corps de police concernés afin d'augmenter le nombre d'élèves. A cet effet, diverses mesures d'information seront prises.

Centrale d'engagement et de transmission (CET)

Système d'aide à l'engagement

Implanté fin 2007 à la centrale d'engagement et de transmission, le système d'aide à l'engagement SAGA a été finalisé. Il donne actuellement grande satisfaction, ses principales fonctionnalités sont:

- arrivée centralisée de tous les appels 117, 144, 112, 118, des bornes autoroute, des alarmes automatiques incendie et agression, des mails et prochainement des sms;
- visualisation des téléphones, des alarmes sur une carte du canton, y compris les Natels;
- visualisation des patrouilles de police grâce au GPS et traitement automatique des informations de position;
- enregistrement des tous les appels téléphoniques avec réécoute immédiate ou différée;
- gestion de toutes les personnes de permanence internes et externes à la police;
- tenue d'un journal des actions effectuées par les opérateurs;

- canevas d'engagement pour les différentes interventions;
- consultation, par un navigateur web, du journal des événements CET par tous les collaborateurs de la police neuchâteloise;
- alarme des policiers par sms et, dès le 1er février 2009, aussi par e-mail.

Cet outil a révolutionné le travail de la CET et permet une plus grande efficacité pour le traitement des appels, en particulier lors d'engagements de police.

A noter que ce système a été également acquis par la gendarmerie française et la police cantonale jurassienne.

GEOPOL

Il s'agit d'un système de géopositionnement de personnes développé, à Neuchâtel, par la police neuchâteloise. Il fonctionne avec le téléphone portable (PDA) dont chaque policier est équipé. Ce projet a reçu le Prix Swisscom 2008 de l'innovation décerné au meilleur travail de diplôme d'une Haute école d'ingénieur, et ceci face à 26 projets de toute la Suisse.

Actuellement, ce projet suscite un grand intérêt auprès d'autres polices suisses et étrangères, mais aussi de corps de sapeurs-pompiers.

Il permet de localiser n'importe quel policier sur le terrain et dispose de plusieurs fonctionnalités aidant ce dernier dans son travail, comme le pilotage automatique sur les lieux d'une intervention. Il est interfacé avec le système d'aide à l'engagement SAGA.

Projet de centrale neuchâteloise d'urgence (CNU)

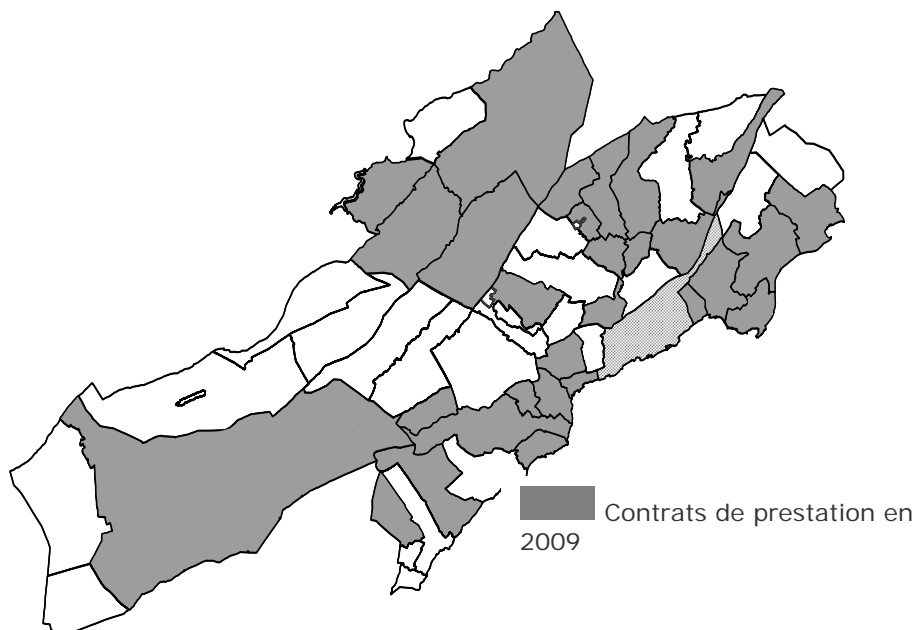
Dans un souci d'amélioration des prestations et d'économicité, le chef du DJSF a lancé un projet visant à examiner les possibilités de mieux engager les services de secours du canton (police, pompiers, ambulances) dès la réception des appels d'urgence. A cet effet, un groupe de travail a été constitué avec l'appui d'un consultant externe. Il rendra ses conclusions au début de l'année 2009.

Projet de police neuchâteloise

Mandats de prestations - évolution

Dès 2009, la police neuchâteloise assurera seule l'intervention d'urgence sur tout le canton. Elle assumera, en outre, des mandats de police de proximité et/ou de gestion des radars de 32 communes, hébergeant au total deux-tiers des habitants du canton auquel s'ajoute une convention ad hoc avec la Ville de Neuchâtel portant sur la prestation de police de proximité effectuée par police-secours.

Les mandats se basent, soit sur un forfait ressource ou, plus souvent, sur un catalogue de prestations standard qui a prouvé sa pertinence pour des communes de moins de 100 habitants jusqu'à plus de 10.000. Ainsi, depuis le 1er janvier 2007, quelque 63 agents communaux ont déjà rejoint la police neuchâteloise. En 2009, 16 agents supplémentaires - dont la police de la Ville du Locle - intégreront les rangs de la police neuchâteloise et 6 nouveaux contrats de prestations entreront en vigueur.



Les 13 communes, dont le mandat de prestations arrivait à échéance au terme de la première - voire de la seconde année consécutive -, ont reconduit celui-ci en exprimant leur satisfaction quant à la qualité et le professionnalisme des services de la police. Ces autorités communales ont également relevé la souplesse offerte par la forme du mandat et le soin apporté au dialogue entre les partenaires.

Pour certaines, les prestations ont été maintenues selon le catalogue établi initialement et, pour d'autres, il a été possible de procéder à des adaptations tout en maintenant le niveau de sécurité acquis, générant simultanément des économies financières.

Cependant, l'expérience démontre une croissance des besoins et des attentes spécifiques. Cette situation est notamment observée dans la Ville de La Chaux-de-Fonds où une attention particulière devra être portée à la visibilité, la présence policière et la collaboration inter-services. Pour la police neuchâteloise, il s'agit d'apporter toute l'attention et l'assistance indispensables à l'élaboration et la réalisation des objectifs communaux en matière de sécurité locale.

De la fusion des communes de Marin et de Thielle-Wavre est née la commune de La Tène. Ainsi, le mandat de prestations de la première commune issue d'une fusion a été paraphé en remplacement du contrat initial de la localité de Marin.

Au Val-de-Travers, plusieurs communes étant au bénéfice d'un mandat de prestations, les autorités communales de la future commune de Val-de-Travers issue de la fusion de 9 localités ont repris les contrats existants dans l'attente du nouveau mandat de prestations.

Fin 2008, les 32 mandats de prestations en cours ou à signer se présentent de la manière suivante:

Communes	Mandats en cours [ETP]	Montants 2008 [CHF]
Auvernier	0.375	28'969
Bôle	0.119	18'386
Boudry (2009)	0.955	
Brenets	0.240	37'080
Brot-Dessous	0.010	1'391
Buttes	0.022	1'700
Cernier	0.273	42'179
Chaux-de-Fonds	35.000	5'407'500
Chézard-St-Martin	0.050	7'725
Colombier	0.767	119'429
Corcelles (2009)		
Cornaux-Cressier	0.660	50'985
Cortailod (2009)	0.767	
Couvet	0.358	27'656
Engollon	0.017	1'313
Fleurier	0.360	55'620
Fontainemelon	0.196	30'282
Fontaines	0.066	5'099
Geneveys-sur-Coffrane	0.122	18'849
Gorgier	0.133	20'549
Hauterive	0.012	1'854
La Sagne (2009)	0.020	
La Tène	0.776	89'919
Le Landeron	0.021	3'214
Le Locle (2009)	6.000	
Montalchez (2009)	0.003	
Môtiers	0.023	3'600
Neuchâtel	5.000	450'625
Savagnier (2009)	0.014	
St Blaise	0.250	51'140
Valangin		71'382
Villiers (2009)	0.003	
	52.61	6'546'442

A l'échéance du premier délai fixé au 1er septembre 2007, seules 3 communes (St Aubin, Peseux et Neuchâtel) sur les 24 qui employaient des policier-ère-s en 2006, ont manifesté leur intention de différer le transfert de tout ou partie de leurs agents conformément à l'art. 66 LPol. Quant à la commune de Bevaix, ses intentions ne sont pas encore connues à ce jour.

En ville de Neuchâtel, une convention règle la collaboration policière jusqu'au 31 décembre 2013. Selon les termes de cette convention, la police de la Ville de Neuchâtel a transféré (au sens de l'art. 67 LPol) 13 collaborateurs à la police neuchâteloise jusqu'alors affectés à police-secours. La Ville de Neuchâtel assume, quant à elle, les prestations de police de proximité et donne mandat à la police neuchâteloise d'effectuer, avec ses moyens de police-secours, des missions intercalaires de proximité pour un total de 5 ETP.

La commune de Peseux (3 agents) envisage son intégration à la police neuchâteloise après le départ à la retraite de son chef de la police, en 2012. La commune de St Aubin (1 agent) a pris un arrêté au terme duquel son adhésion n'est pas prévue avant l'échéance du 31 décembre 2013.

Réforme des structures de la police neuchâteloise

D'une part, l'arrivée des nouvelles tâches de police de proximité et des quelque 60 collaborateurs en provenance des polices communales et, d'autre part, l'accroissement des besoins en matière de

sécurité publique, par exemple dans le cadre de manifestations sportives d'envergure, ont engendré progressivement toute une série d'adaptations organisationnelles au sein de la police neuchâteloise, principalement à la gendarmerie.

Ainsi, le nombre de postes de police est passé de 19, en 2006, à 13 afin de concentrer les effectifs dans des structures plus grandes. Les postes de campagne dotés d'un effectif réduit ont été ou seront fermés et leurs personnels transférés dans des postes à vocation régionale répondant mieux aux exigences de sécurité du personnel et de qualité de service attendu par la population. Cette mesure a permis une plus grande souplesse dans l'engagement des policiers-e-s sur des missions de proximité ou pour marquer des efforts principaux en matière de sécurité publique tant au niveau régional que cantonal.

Toutefois, l'organisation actuelle a montré ses limites:

- La structure actuelle fondée sur la géographie "un district, un chef" éclate les responsabilités et cloisonne les moyens. La criminalité ne connaît pas de frontières. Par conséquent une approche cantonale ou régionale des différents problèmes peine à se développer et l'organisation de bascules de forces en cas d'effort principaux est plus lourde à mettre en place.
- Le dispositif 24h/24 appliqué à tous les gendarmes entraîne des conflits de priorités peu efficaces dans l'exécution des différentes tâches de police. L'équilibre entre les tâches de proximité et les interventions d'urgence est difficile à maintenir dans une organisation où chaque gendarme est polyvalent au quotidien.
- La dualité police judiciaire/gendarmerie maintient un morcellement des responsabilités peu propice, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel ou administratif. L'absence d'Etat-major intégré ne facilite ni la conduite opérationnelle et stratégique du service, ni le développement de nouvelles synergies, tant régionales que nationales.
- Le secteur administratif actuel, prévu pour une organisation bien plus modeste, ne suffit plus. Les nouvelles exigences en matière de gestion des ressources humaines, financières et administratives imposent un développement et une professionnalisation de ces secteurs afin de garantir la qualité des prestations policières et l'emploi rationnel des ressources.

Ces éléments ont convaincu l'Etat-major de lancer, en mars 2007, une vaste réflexion en vue de réformer en profondeur les structures de la police neuchâteloise. Différents groupes de travail, largement participatifs, accompagnés par l'entreprise Team Consult et guidés par la démarche GESPA ont abouti, en juin 2008, à la proposition de nouvelles structures de conduite et à une réarticulation des responsabilités au sein de la gendarmerie en fonction des groupes de prestations. Cette nouvelle organisation a fait l'objet d'un rapport (du 8 décembre 2008) du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur la police neuchâteloise.

Schengen-Dublin

Pour la police neuchâteloise, l'année 2008 aura été marquée par la préparation de la mise en application des Accords de Schengen-Dublin, entrés en vigueur le 12 décembre 2008.

L'Accord de Schengen et sa convention d'application ont supprimé les contrôles systématiques des personnes aux frontières communes de l'espace Schengen afin de faciliter la circulation entre les pays. En contre-partie, les contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen ont été renforcés. De plus, les Etats se sont vus doter de moyens permettant une meilleure coopération policière transfrontalière, notamment par l'usage commun d'un système informatisé d'échange d'informations (SIS).

Afin de favoriser et d'encourager la coopération des autorités nationales compétentes en matière de sécurité, les Accords de Schengen prévoient notamment:

- l'échange d'informations en matière policière;
- l'observation transfrontalière;
- la poursuite transfrontalière.

Il va sans dire que l'introduction de ces mesures a eu un impact important sur la police neuchâteloise qui a dû se préparer à l'application de ces nouveaux instruments.

Le système d'information Schengen (SIS) constitue la pièce maîtresse de la coopération transfrontalière. Le SIS est une banque de données informatisée qui est alimentée au moyen des données fournies par les divers Etats membres. Il contient, par exemple, des informations relatives à des personnes recherchées par la police ou disparues. Des données concernant des objets recherchés en Europe, tels que les véhicules volés, peuvent également être enregistrées dans le SIS. Chaque Etat peut, ainsi, échanger des informations fondamentales liées à la poursuite d'infractions dans tout l'espace Schengen. La sauvegarde des droits de la personnalité est garantie par de rigoureux dispositifs de protection des données.

Mis en application en phase test dès la mi-août 2008, le SIS donne entière satisfaction aux utilisateurs. Son usage est simple et le soutien de l'Office fédéral de la police est garanti 24h/24, permettant ainsi une grande rapidité dans la procédure.

Aussi, depuis sa mise en fonction, la police neuchâteloise a réalisé 23 hits dans le SIS. C'est-à-dire que par 23 fois, la personne ou l'objet contrôlé par la police neuchâteloise, était recherché par un autre Etat membre de Schengen.

Du 14.08.2008 au 31.12.2008, les hits répondent aux catégories de recherche suivantes:

- Personne signalée interdite d'entrée dans l'espace Schengen = 15 hits;
- Personne signalée disparue = 1 hit;
- Personne recherchée par des autorités judiciaires afin de connaître son lieu de séjour = 5 hits;
- Objets recherchés aux fins de saisie ou de preuve = 2 hits.

Afin à édifier de sensibiliser les collaborateurs aux nouveaux outils instaurés par les Accords de Schengen, une formation soutenue a été assurée par la police neuchâteloise et dispensée à l'ensemble des forces de l'ordre du canton dans le courant du mois de mars 2008. Ainsi, près de 440 collaborateurs ont pu découvrir les nouvelles mesures instaurées par les Accords de Schengen.

Convention avec le Corps des gardes-frontière

En adhérant à l'Espace Schengen, la Suisse a également dû supprimer les contrôles systématiques d'identité à ses frontières. Néanmoins, dans la mesure où elle ne fait pas partie de l'union douanière de l'Union européenne, les gardes-frontière continuent à contrôler les marchandises et, ce faisant, sont aussi habilités à opérer des contrôles d'identité. Malgré cela, il convient d'admettre que les missions du Corps des gardes-frontière (Cgfr) ont été quelque peu modifiées.

La police neuchâteloise collabore avec le Cgfr depuis 2002, date de la signature d'une première convention qui prévoyait notamment l'entraide mutuelle, l'échanges d'information et la création de patrouilles mixtes.

Reconnaissant pleinement les compétences des gardes-frontière, la police neuchâteloise a souhaité prévoir une collaboration plus accrue avec ces derniers en leurs déléguant la poursuite pénale de plusieurs infractions de petite et moyenne importance qu'ils peuvent mener seuls, sans avoir à solliciter l'intervention de la police neuchâteloise.

Par conséquent, un accord a été signé à Neuchâtel, le 23 mai 2008, entre les autorités neuchâteloises et l'administration fédérale des douanes.

L'accord prévoit que dans une zone frontalière - correspondant à la surface du canton à l'exclusion du Littoral neuchâtelois - le Cgfr puisse traiter seul des infractions qui ne nécessitent pas d'actes d'enquête considérables, telles que dénoncer les inobservations au code de la route ou les individus transportant un détecteur de radar ou de faibles quantités de stupéfiants. Dans ce contexte, 85% du montant des amendes perçues par le Cgfr sur le territoire cantonal sera versé au canton.

Bien que la police neuchâteloise délègue certaines de ses tâches, elle ne se décharge nullement des infractions visées. En effet, si le Cgfr est confronté à des cas complexes ou de doutes face à une tâche déléguée, il fait immédiatement appel à la police neuchâteloise qui offre son aide ou reprend même, au besoin, la poursuite de l'infraction.

La collaboration ainsi renforcée entre la police neuchâteloise et le Cgfr s'est concrètement traduite par une présence et une efficacité accrue sur le terrain, donnant entière satisfaction aux deux institutions concernées.

Activités déployées

Etat-major

Engagement des cadres lors d'activités intercantionales

De nombreux mandats sont exercés par les cadres de la police cantonale neuchâteloise sur le plan intercantonal ou fédéral, voire international. Parmi ceux-ci on relève:

La présidence du Conseil d'administration du centre franco-suisse de coopération policière et douanière (CCPD) de Genève-Cointrin, exercée par le commandant de la police cantonale, ainsi que sa participation au groupe de pilotage de la nouvelle statistique fédérale de la criminalité.

La représentation de la Suisse, par le commandant de la police cantonale, à titre d'observateur, au sein du groupe de travail "Atlas" de la Commission européenne lequel vise à développer la collaboration entre les unités anti-terrorisme des polices européennes.

Dans le cadre de l'Institut suisse de police, les cadres neuchâtelois exercent la fonction de directeur des 6 cours suivants: cours pour sous-officiers de langue française, cours pour aides de commandement (d/f), cours pour spécialistes des groupes d'intervention (d/f), cours «incendie», cours pour spécialistes des stupéfiants, cours pour spécialistes de l'audition de mineurs victimes d'abus sexuels.

A cela, il convient encore d'ajouter les nombreuses séances sur le plan intercantonal ou fédéral; en particulier dans le cadre de l'organisation de l'Euro.08 ou la coordination d'autres projets. Ces réunions mettent aujourd'hui en évidence l'énergie nécessaire pour coordonner la gestion de la sécurité, en particulier lors d'événements majeurs. Ces engagements doivent bien évidemment être assumés en sus de la gestion quotidienne de la police neuchâteloise, mais ils démontrent également la volonté des cadres d'œuvrer à la sécurité intérieure de la Suisse au-delà des frontières, dans un souci constant de recherche de synergie et d'efficacité.

Relations publiques

Disponible et transparente, la police neuchâteloise a convié les médias à 12 reprises lors de l'année 2008 (9 en 2007) afin de communiquer sur divers sujets portant sur son activité. Toutes ces invitations ont été largement suivies par les médias neuchâtelois et romands et ont fait l'objet de nombreux articles et reportages qui ont entretenu et confirmé, tout au long de l'année, la bonne image de la police.

Tenue d'informer le public des événements qui parviennent à sa connaissance, la police neuchâteloise a, d'autre part, diffusé en 2007 pas moins de 30 communiqués de presse (45 en 2007) et 701 informations brèves (735 en 2007) via son site Internet <http://www.ne.ch/police>. De plus, en marge de chaque événement significatif, les officiers de police judiciaire ou le porte-parole ont répondu à plus de 300 sollicitations directes des médias tout en veillant au respect des intérêts de l'enquête, des parties concernées et des tiers.

Enfin, les cadres se sont exprimés en public à de très nombreuses reprises, à la demande d'institutions neuchâteloises et romandes, dans l'ensemble des domaines relevant de leurs compétences et de leurs responsabilités. La police neuchâteloise a également eu plusieurs occasions d'ouvrir ses portes à des étudiants ou des chercheurs de plusieurs institutions qui ont pu profiter, ainsi, de son expertise et de ses expériences.

Gendarmerie

Activités générales

En 2008 (2007), la gendarmerie a procédé à 213 (194) arrestations, 958 (953) interpellations en vue d'arrestations et a exécuté 1786 (1476) mandats d'amener.

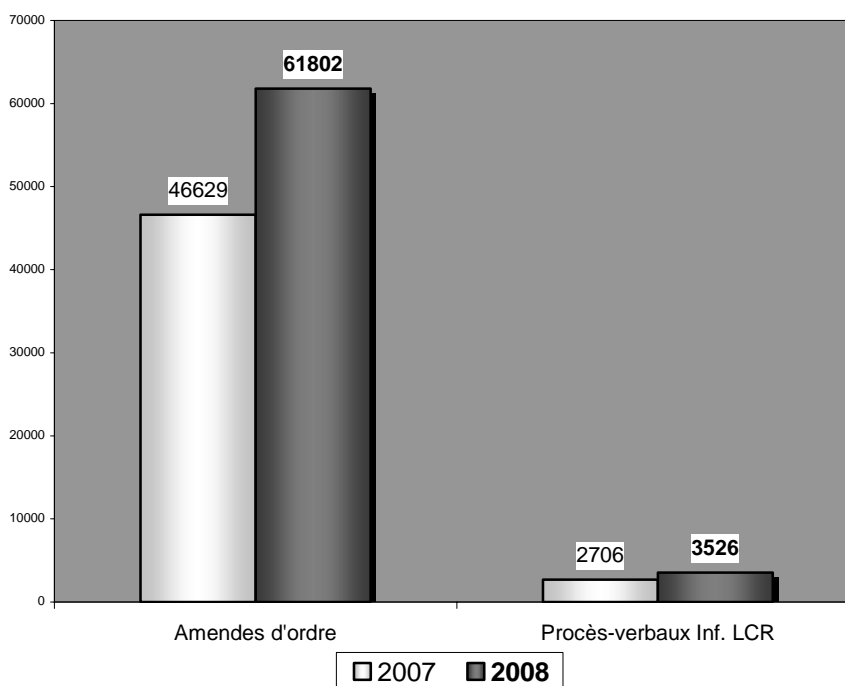
Elle a adressé 27'858 (26'268) rapports de dénonciation, de constat et d'information aux autorités, soit:

8486 (7714)	rapports de dénonciation relatifs à la police judiciaire
304 (347)	rapports d'ivresse au volant - guidon (0,5 à 0,79 ‰) sans accident
413 (449)	rapports d'ivresse au volant - guidon (0,8 ‰ et plus) sans accident
3526 (2706)	procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière
14'095 (14'023)	autres rapports (renseignements généraux - enquêtes pour autres cantons - procès-verbaux d'audition - levées de corps - incendies - explosions - pollutions - établissements publics - etc.)
1010 (1003)	constats d'accidents de circulation
24 (26)	autres accidents (travail - sport - etc.)

La gendarmerie a encore procédé à 1178 (1288) transports et escortes de détenus, en particulier pour le service de la justice et les autorités judiciaires, mais également pour le service des migrations.

En outre, elle a délivré 1485 (1709) amendes d'ordre ainsi que 60'317 (44'920) délais de réflexion ce qui représente la somme de CHF 3'932'539.00 (CHF 2'805'886.00).

Récapitulatif des amendes d'ordre et des procès-verbaux pour infractions LCR



Les autres encaissements effectués par la gendarmerie pour les différents services de l'Etat (service cantonal des automobiles et de la navigation, office de perception, départements divers, permis de

pêche, patentes), se montent à CHF 1'427'875.70 (CHF 1'033'648.70) dont CHF 251'000.00 (CHF 264'400.00) pour des retraits de plaques (assurances, taxes, RPLP).

A l'occasion de diverses manifestations organisées dans notre canton, 41 (36) dispositifs de circulation ont été mis sur pied.

Elle est intervenue 437 (133) fois pour des alarmes dans des banques, villas et autres industries.

De jour, comme de nuit, 6210 (6431) patrouilles ont été faites en voiture, à moto ou à pied, se répartissant ainsi:

2008	2007		2008	2007	
1566	1923	Surveillance de la circulation	1519	1555	Contrôle des usagers de la route
248	237	Investigation	479	710	Anti-ivresse
1527	1093	Observation	666	751	Judiciaires
21	15	Ferroviaires	144	76	Radars mobiles + suiveurs
29	49	Drogue	11	22	Secteurs isolés

Sécurité routière

La police de la circulation a escorté à 45 (21) reprises diverses personnalités, accompagné 49 (38) transports spéciaux et 17 (15) courses diverses. D'autre part, elle est intervenue lors de pannes de véhicules à 223 (240) reprises sur l'autoroute/semi-autoroute H20 et 338 (354) fois sur l'autoroute A5.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la gendarmerie a effectué 76 (84) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le corps des gardes-frontière, l'office fédéral des communications (OFCOM), le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, le service de la consommation, l'inspection des douanes (carburant) et l'office vétérinaire cantonal.

L'Etat physique des conducteurs a été contrôlé à 25'589 (29'625) reprises au moyen d'éthylomètres et à 134 (24) reprises au moyen d'un drogue-test.

Contrôles de vitesse

Les radars mobiles ont été engagés à 1088 (826) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 323'166(314'276) véhicules ont été contrôlés et 18'093 (17'525) conducteurs dénoncés, soit 5.59% (5.58%). De plus, au moyen de deux voitures (une banalisée et une de patrouille), équipées d'un appareil « Multigraph », 51 (50) conducteurs ont été verbalisés pour vitesse excessive.

Le radar en système « laser » a été utilisé pour 62 (9) contrôles au cours desquels 108 (12) conducteurs ont été dénoncés par PV.

Le radar « caméra fixe » de Valangin est placé alternativement dans 3 boîtiers différents. Il a été utilisé durant 8'534 (4'949,75) heures de contrôle. Sur 1'584'094 (1'063'322) véhicules contrôlés, 17'662 (19'541) conducteurs ont été dénoncés, soit 1.11% (1,84%). Ledit pourcentage équivaut à 368 (450) PV et 17'294 (19'091) amendes d'ordre.

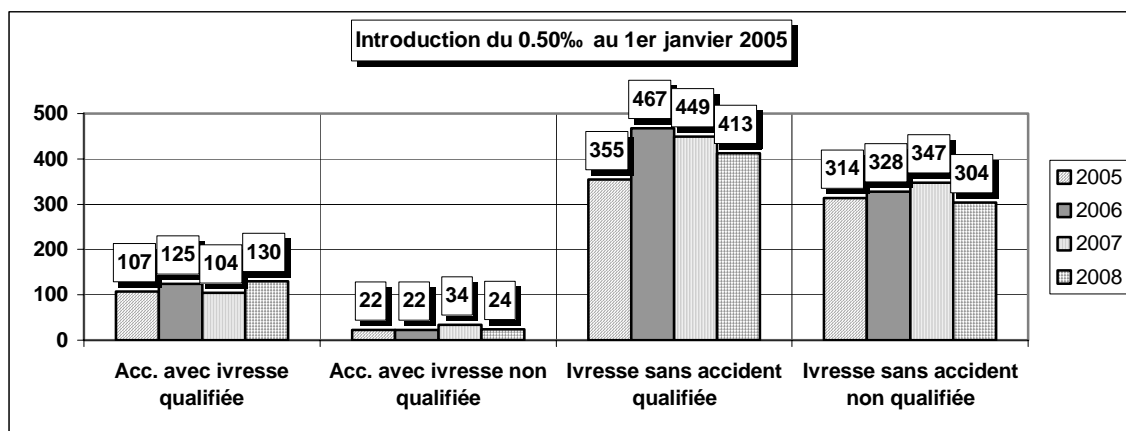
Le 14 juillet 2008, un radar « caméra fixe » a été installé à Serrières. Il a été utilisé durant 3'604.10 heures de contrôle. Sur 2'508'444 véhicules contrôlés, 13'101 conducteurs ont été dénoncés, soit 0.52%. Ledit pourcentage équivaut à 1'054 PV et 12'047 amendes d'ordre.

A la fin de l'année 2008, les communes de Villiers et Fontainemelon ont également mis en service des installations fixes de contrôles de la vitesse à l'intérieur de leur localité. Face à l'augmentation de ce type radar et des conséquences sur la gestion administrative des amendes, le Conseil d'Etat a souhaité qu'une étude soit menée conjointement avec le Département de la gestion du territoire (DGT) afin de fixer des règles précises pour l'implantation de telles installations pour qu'elles répondent uniquement à des exigences de sécurité routière.

Ivresse au volant

Le premier janvier 2005, le taux d'alcoolémie passait de 0,8 à 0,5‰. De plus, le législateur permettait à la police de contrôler la capacité de conduire des conducteurs sans indice préalable pour l'alcool.

Comparativement à 2007, ce sont 25'589 (29'625) conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre avec ou sans accident. Ces tests ont permis de déceler et de dénoncer pénalement 328 (381) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0,5 à 0,79‰) et 543 (553) pour ivresse qualifiée (0,8‰ et plus).



Au niveau de la drogue, contrairement à l'alcool, la police a besoin d'indices pour entamer une procédure de suspicion de conduite sous l'influence de drogue-s et/ou de médicament-s. Nous avons utilisé 134 (24) drogue-tests; 25 (37) conducteurs ont été dénoncés pour avoir conduit en étant sous l'influence de produits stupéfiants et/ou médicaments sans accident et 15 (23) suite à un accident de la circulation.

Accidents de la circulation

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2008 (2007), se présente comme suit:

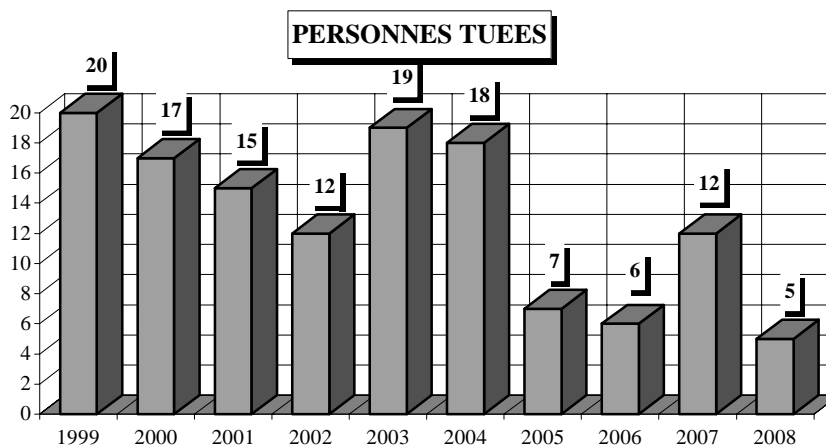
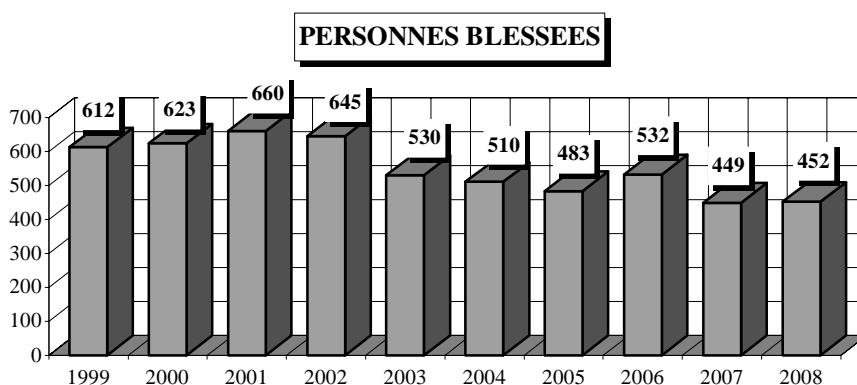
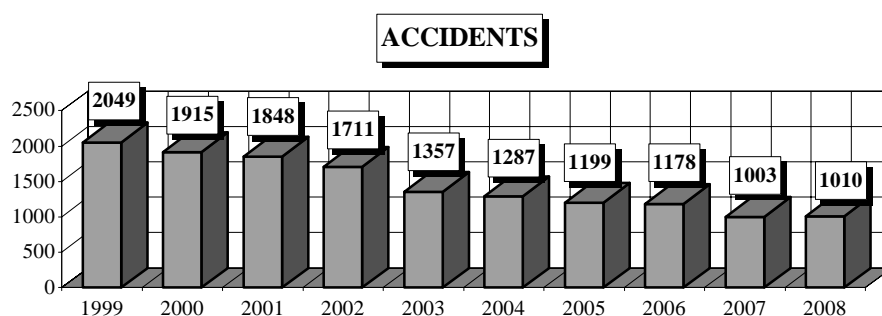
Accidents	1010	(1003)
Blessés	452	(449)
Tués	5	(12)
Personnes conduisant sans permis	23	(25)
Permis de conduire saisis	210	(184)

Les dix principales « fautes et influences possibles » des accidents sont les suivantes:

1. Inattention	640	(626)
2. Vitesse inadaptée	278	(345)
3. Autres mouvements (distance insuffisante, marche arrière, etc.)	201	(259)
4. Violation de priorité	165	(203)
5. L'alcool au volant ou au guidon	154	(138)
6. Circuler à gauche et présélection (changement de voie, etc.)	98	(103)
7. Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc.	67	(70)
8. Dépassement	47	(45)
9. Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.)	41	(48)
10..... Inobservation de signaux ou signalisation	29	(38)

On dénombre également 195 (164) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 163 (142) conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 83,59% (86,58%).

Le nombre total des accidents, qui est parvenu à la connaissance de la police en 2008, est en hausse, soit 7 de plus qu'une année auparavant 1010 (1003). En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâtelaises, leur nombre est le plus bas jamais atteint, soit 5 victimes cette année, contre 12 en 2007. Les accidents où ces drames se sont déroulés sont répartis de la manière suivante: en localité 1 (2) et hors localité 4 (7). Les personnes blessées 452 (449), quant à elles, sont supérieures de 3 par rapport à 2007. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention tient toujours le haut du pavé, devant la vitesse et, en cinquième position, l'alcool au volant ou au guidon.



Campagnes de prévention

Janvier du 14 au 17	Campagne « Pare-brise et vitres givrés », distribution d'un grattoir.
Février du 18 au 24	Campagne TISPOL « Ceintures de sécurité ».
Mars du 10 au 16	Campagne TISPOL « Poids lourds ».
Avril du 07 au 13	Campagne radar - rentrée scolaire de « Printemps ».
Mai du 05 au 11	Campagne « Cycles, roulez éclairés ! ».
Juin du 02 au 08	Campagne TISPOL « Alcool et drogue ».
Juillet du 21 au 27	Campagne TISPOL «autocars »
Août du 11 au 16	Marin-Centre + Métropole centre La Chaux-de-Fonds - Expo animations.
du 18 au 24	Campagne radar rentrée scolaire d'« été ».
Septembre du 08 au 14	Campagne TISPOL « Ceintures de sécurité ».
Octobre du 06 au 12	Campagne TISPOL « Poids lourds ».
Décembre du 08 au 14	Campagne TISPOL « Alcool et drogue ».

Education routière

La brigade d'éducation routière, spécialisée dans la prévention routière, renforcée, en fonction des besoins, par des membres de la gendarmerie et par les agents des polices communales a assuré, comme par le passé l'enseignement de cette branche dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2008, 19'531 élèves au total (19'756), répartis dans 1174 (1164) classes ou groupes, soit dans les 6 districts du canton, ont bénéficié de cette instruction spécialisée.

Le thème de la traversée de la route a été traité dans 301 (213) écoles enfantines et dans 142 (181) classes de 1^{ère} et 2^e année primaire, touchant ainsi 7099 (6146) enfants.

1236 (3032) élèves de 70 (180) classes de 3^e année primaire ont pu bénéficier d'une leçon portant sur l'équipement des cycles, des règles de priorité et de la signalisation routière.

Les élèves des degrés 4^e et 5^e année primaire des districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle, du Val-de-Ruz et de Neuchâtel ont, quant à eux, bénéficié de leçons théoriques consacrées à la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste ainsi que de cours pratiques sur le jardin de circulation, soit au total 3228 (1711) élèves répartis dans 179 (88) classes.

Dans 9 (10) localités, 180 (178) enfants de 5^e année primaire ont fonctionné en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade a également formé 15 (5) patrouilleurs adultes à La Chaux-de-Fonds.

La campagne examen pour cyclistes a concerné 1574 (1595) adolescents de 95 (88) classes de 6^e année secondaire. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, un test de 32 questions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

Pour sa 14^e édition, la Coupe scolaire neuchâteloise s'est déroulée à au Locle. Les 93 (97) concurrents inscrits (soit 50 garçons et 43 filles) ont effectué les différentes épreuves théoriques et

pratiques. Organisée, comme ces dernières éditions, par la commission technique d'éducation routière, elle a remporté une nouvelle fois le succès qu'elle mérite.

1138 (1460) élèves de 7^e année secondaire, 1113 (902) élèves de 8^e année secondaire et 1598 (1198) élèves de 9^e année secondaire ont été sensibilisés à la législation concernant les engins assimilés à des véhicules, aux statistiques, aux causes et conséquences découlant d'un accident de la circulation.

Durant l'année écoulée, la brigade a été appelée à organiser 9 (9) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 44 (40) jeunes sanctionnés par les présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions à la législation routière.

A relever, pour terminer, que suite à la demande de la CER, nous avons, pour la première fois, visité toutes les classes de 1^{ère} année d'école enfantine.

Sécurité publique

Comme déjà mentionné dans le rapport de gestion 2007, le domaine de la sécurité publique, et plus particulièrement le maintien de l'ordre (MO), prend chaque année plus d'importance. Cette tendance n'a pas fléchi en 2008.

Pour les quatre équipes principales de hockey sur glace et de football neuchâteloises, HC La Chaux-de-Fonds, HC Young Sprinters, FC Neuchâtel Xamax et FC La Chaux-de-Fonds, nous dénombrons 96 rencontres sur le territoire cantonal. Parmi ces dernières, 22 ont fait l'objet d'un dispositif de maintien de l'ordre, soit:

- 18 pour Neuchâtel Xamax, représentant 766 collaborateurs de la police neuchâteloise.
- 3 pour le HCC, représentant 52 collaborateurs de la police neuchâteloise.
- 1 pour le FCC (contre Lucerne en coupe Suisse), représentant 31 collaborateurs de la police neuchâteloise.

D'une manière générale, nous pouvons dire que les collaborateurs œuvrent une journée complète (8 heures) pour les engagements MO, soit entre leur prise de service, l'engagement lui-même et le retour au lieu de stationnement.

Pour les autres rencontres, la police neuchâteloise est également présente avec au minimum un sous-officier supérieur qui prend contact avec la sécurité privée et se tient prêt à engager du personnel en fonction de l'ambiance et des problèmes. Dans la plupart des cas, les patrouilles police-secours sont également présentes aux abords des stades et des patinoires afin de prévenir tous débordements, notamment à la fin des rencontres. Un petit dispositif de 6 personnes a été mis sur pied pour le match FCC - Servette du 16 novembre 2008, en raison du comportement récent des supporters genevois.

Au niveau des "spotters" neuchâtelois (policiers spécialistes du hooliganisme et en contact avec les fans-clubs), ils ont été engagés hors canton à trois reprises à Lausanne pour les matchs contre le HCC et à deux reprises à Sion pour les matchs contre Neuchâtel Xamax. Le 13 décembre 2008 à Tourbillon, ils ont permis d'éviter qu'une situation ne dégénère après le match. Quant aux "spotters" d'autres cantons, nous avons fait appel à deux reprises à nos collègues valaisans pour les deux matchs de football de Sion à Neuchâtel.

Toujours dans le domaine sportif, la rencontre amicale, le 26 août 2008, entre le HC Fribourg Gottéron et le HC Berne aux patinoires du Littoral à Neuchâtel, a nécessité la mise sur pied d'un dispositif MO de 21 personnes, ceci en regard des événements liés à chaque rencontre entre ces deux équipes. Pour clore ce chapitre, il y a lieu de relever qu'un groupe de 10 policiers neuchâtelois a également été engagé pour le match HC Fribourg Gottéron -HC Berne à Fribourg le 11 mars 2008, ceci dans le cadre du GMO (Groupement romand de Maintien de l'Ordre). Il faut également relever l'engagement permanent de la police locale de Neuchâtel et du Service du Domaine Public de La Chaux-de-Fonds dans le domaine du service d'ordre (notamment parcage et circulation), lors des manifestations.

Le bilan global de gestion des manifestations sportives est bon. La présence policière a permis à plusieurs reprises d'éviter des affrontements. Les plus gros problèmes surviennent lorsque Neuchâtel Xamax est confronté à Sion et à Young Boys Berne, tant à domicile qu'en déplacement. Des bagarres

éclatent régulièrement aux abords des stades, mais également sur des aires d'autoroutes où les fans-clubs se donnent rendez-vous pour régler leurs différends.

En 2008, dans le canton de Neuchâtel, 7 interdictions de stade (La Chaux-de-Fonds et Maladière), selon règlement de la ligue suisse de football (SFL) ont été prononcées ainsi qu'une interdiction de périmètre (Maladière) selon la LMSI.

Le 26 janvier 2008, un détachement neuchâtelois de 10 hommes a été engagé dans le cadre d'une manifestation anti-WEF à Berne, ce dans un escadron du GMO.

Sur le plan politique, les parlementaires fédéraux de l'UDC ont effectué leur "course d'école" dans le canton de Neuchâtel, le 4 juin 2008. Du fait du climat particulièrement tendu suite à l'éviction de M. Christoph Blocher du Conseil Fédéral, une section de MO s'est tenue prête à intervenir durant toute la journée, suivant le cortège au gré de ses pérégrinations.

La Fête des Promotions au Locle, la Fête des Vendanges à Neuchâtel, l'Abbaye de Fleurier et la Brocante du Landeron sont autant de manifestations qui nécessitent un engagement particulier pour assurer la sécurité publique durant toute leur durée. Un effectif important est déployé à chacune de ces fêtes. Le bilan global de ces manifestations est bon. Une présence permanente et visible de la gendarmerie a permis d'intervenir de manière proactive. Aucun incident grave n'a été déploré.

La vie nocturne peut également générer très rapidement de gros problèmes, à l'image de ce qui s'est passé le 27 juillet 2008 au casino de La Rotonde à Neuchâtel, où une soirée R'nB s'est mal terminée. A la suite d'une demande d'aide de la sécurité privée, les patrouilles police secours ont été accueillies par des dizaines de jeunes qui leur ont jeté des bouteilles. Au terme de l'enquête, les auteurs principaux, domiciliés dans le canton de Fribourg, ont été identifiés et dénoncés.

L'année 2008 ayant été très chargée au niveau des engagements, il n'y a pas eu de formation continue pour l'ensemble de la compagnie MO cantonale. Toutefois, 12 cadres de cette compagnie ont pu suivre une formation intensive de 2 semaines au centre d'entraînement des forces de gendarmerie à St-Astier/Dordogne/France, organisée par le GMO en vue de l'Euro.08.

Le 2ème semestre 2009 verra la création d'une entité de police mobile ayant pour vocation première la sécurité publique au sens large du terme. Cette entité sera le noyau du maintien de l'ordre et assurera un renfort, en tous temps, sous forme de groupes de piquet.

Euro.08

Durant 23 jours, soit du 7 au 29 juin 2008, l'Euro.08 s'est déroulé simultanément dans 4 villes d'Autriche (Vienne, Innsbruck, Salzbourg et Klagenfurt) et 4 villes de Suisse (Berne, Bâle, Zürich et Genève). 3e évènement sportif planétaire après les Jeux olympiques et la Coupe du monde de football, l'Euro.08 a été suivi en direct par environ 155 millions de téléspectateurs et couvert dans les deux pays au total par plus de 10'000 représentants des médias du monde entier. En Suisse, ce sont plus de 2,7 millions de spectateurs qui ont assisté aux matchs dans les stades ou les zones de supporters. Enfin, 8700 trains spéciaux ont transporté plus de 4,4 millions de passagers supplémentaires à destinations des villes hôtes.

Sur le plan sécuritaire, aucun incident grave n'a été déploré sur le sol helvétique et l'ambiance a véritablement été festive et conviviale durant toute la compétition. On peut quand même relever que 550 personnes ont été interpellées dans notre pays dans le cadre de l'Euro.08 et que les polices suisses ont totalisé 50'000 jour/homme d'intervention sur les 4 sites principaux.

Dans le canton de Neuchâtel

Bien que n'accueillant pas de rencontre sur son territoire, et étant à ce titre considéré comme canton intercalaire, la police neuchâteloise a été largement touchée par le déroulement de cette compétition puisqu'elle a eu à assumer de nombreuses missions en lien direct ou indirect avec la manifestation, à savoir:

- assurer la sécurité de l'équipe nationale du Portugal (dont le *staff* était composé d'environ 50 personnes) durant toute la durée de son séjour sur le sol helvétique, du 1^{er} au 20 juin, et ce,
 - lors de ses déplacements vers les stades de Genève ou Bâle ou vers l'aéroport de Genève-Cointrin (10 escortes vers Bâle ou Genève, conduites depuis le PC Euro.08 à

- Neuchâtel, impliquant, à chaque fois, plus de 50 policiers neuchâtelois renforcés par des policiers vaudois et genevois ou bernois, soleurois et bâlois ainsi que par la présence d'un hélicoptère des forces aériennes);
- lors de ses déplacements sur sol neuchâtelois (32 escortes impliquant à chaque fois plus de 20 policiers) lors des 14 entraînements privés et des soins de remise en forme à l'Hôpital de Landeyeux;
 - lors des 12 conférences de presse devant 150 journalistes aux Patinoires du Littoral (dispositif impliquant 6 policiers);
 - lors des deux entraînements publics à la Maladière devant chaque fois 12'000 spectateurs (dispositif impliquant plus de 50 policiers);
 - lors de la présentation de l'équipe à la foule depuis l'Hôtel Beau-Rivage le soir de son arrivée devant 14'000 supporters (dispositif impliquant 50 policiers) puis devant 3500 supporters le soir de son élimination (dispositif impliquant 20 policiers);
 - durant toute la durée de sa présence à l'Hôtel Beau-Rivage au moyen d'un dispositif de sécurité statique coordonné avec la police locale de Neuchâtel, la sécurité privée de l'équipe du Portugal et la sécurité privée du Parking de la Place Pury (dispositif impliquant en permanence, 24h/24h, la présence de 10 policiers à proximité immédiate de l'hôtel).
- assurer la sécurité des différentes manifestations liées à la présence de l'équipe nationale du Portugal à Neuchâtel, à savoir:
 - la fête nationale du Portugal organisée par son Excellence l'Ambassadeur du Portugal, avancée au dimanche 8 juin, d'abord sur les Jeunes-Rives en présence de plus de 18'000 membres de la communauté portugaise puis lors d'une réception officielle à l'Hôtel DuPeyrou regroupant plus de 80 ambassadeurs (dispositif impliquant au total plus de 50 policiers);
 - le concert du chanteur portugais José Carreira, le samedi soir 7 juin, devant 8000 spectateurs aux Patinoires du Littoral (dispositif impliquant 10 policiers);
 - le match exhibition du joueur de football portugais Figo, le 7 juin, sur l'Esplanade de la Maladière devant 4000 spectateurs (dispositif impliquant 10 policiers).
 - assurer la sécurité du public présent sur les différents sites liés à l'Euro.08 dans notre canton et assurant la retransmission des matchs. Sites qui ont accueilli, en moyenne, 4000 personnes par soir et, au total, environ 80'000 personnes durant le mois de juin, à savoir, pour les principaux:
 - le village EURO de Neuchâtel, sur les Jeunes-Rives, qui a accueilli en moyenne 2'600 personnes par soir et au total environ 50'000 personnes durant le mois de juin (dispositif impliquant des patrouilles régulières de 4 à 6 policiers, en collaboration avec la police locale de Neuchâtel);
 - l'UBS ARENA de La Chaux-de-Fonds, à Polyexpo, ainsi que les autres sites de la ville qui ont accueilli au total en moyenne 1000 personnes par soir et au total environ 18'000 personnes durant le mois de juin (dispositif impliquant des patrouilles régulières de 2 à 4 policiers);
 - l'EUROLOCLE, sur la Place du Marché au Locle, qui a accueilli en moyenne 330 personnes par soir et au total environ 6000 personnes (dispositif impliquant des patrouilles régulières de 2 policiers, en collaboration avec la police locale du Locle).

- assurer la sécurité du public présent en plus grand nombre que d'habitude sur les autres sites des fêtes populaires se déroulant traditionnellement au mois de juin (concerts, Fête de la musique du 21 juin, Abbaye de Fleurier, etc).

Le dispositif mis en place sur le plan cantonal

Pour répondre aux différentes missions reçues et assurer en élément mobile rapidement disponible, une force de circonstance a été mise sur pied au sein de la police neuchâteloise afin d'être dédiée intégralement à l'Euro.08 et aux différentes problématiques qui s'y rattachaient. Regroupant au total 70 collaborateurs de la gendarmerie et de la police judiciaire, tous volontaires, cette entité, basée à Colombier sur le site de l'École régionale des aspirants de police (ERAP), disposait de ses propres éléments de conduite et d'un poste de commandement (PC) autonome. Il est à relever que cette force a assuré en permanence, en plus de ses engagements planifiés, un service de piquet en cas d'évènement grave dans le domaine de la sécurité publique (maintien ou rétablissement de l'ordre public en cas de trouble ou d'émeute).

Cette force de circonstance cantonale a été renforcée à 7 reprises durant le mois de juin par des moyens issus de la réserve romande (Groupement de maintien de l'ordre romand-GMO), à hauteur chaque fois d'une unité de 25 policiers. Au total, ce sont donc environ 1900 jour/homme d'intervention qui ont été effectués dans notre canton au profit de la sécurité de l'Euro.08.

Grâce à une présence proactive et bien visible des forces de police, aucun incident grave n'est à déplorer dans le cadre de cet engagement. Au contraire, il faut relever l'excellent Etat esprit du public et en particulier des supporters portugais qui se sont montrés exemplaires dans leur manière de faire la fête.

Enfin, le commandement de la police neuchâteloise a pris note des très vives félicitations adressées à son personnel tant par les représentants de l'UEFA que par les instances policières fédérales et portugaises présentes à Neuchâtel ainsi que par le Président de la fédération portugaise de football.

Les moyens de police mis à disposition par la police neuchâteloise au plan fédéral (concordat IKAPOL) et dans le cadre du concordat romand

Dans le cadre des accords concordataires en vigueur sur le plan Suisse et sur le plan romand, la police neuchâteloise a mis 25 collaborateurs, tous volontaires, à disposition de diverses instances engagées dans la sécurité de l'Euro.08. Ce personnel, absent pour la plupart durant tout le mois de juin, s'est réparti ainsi:

- 16 collaborateurs à disposition du Groupement de maintien de l'ordre romand (GMO), basé à Bière (VD) et chargé de missions supra-cantoniales.
- 7 collaborateurs engagés sur le plan suisse comme accompagnateurs officiels des supporters étrangers ou comme officiers de liaison auprès des policiers étrangers chargés de l'accompagnement des équipes.
- 2 collaborateurs engagés comme spécialistes auprès de l'Etat-major de coordination romand (EMCOR) basé à Genève.

Tous ces collaborateurs ont œuvré, à satisfaction, au profit des instances requérantes et aucun problème particulier n'est à déplorer. Au total, ce sont donc environ 400 jour/homme d'intervention qui ont été effectués par des policiers neuchâtelois hors de notre canton au profit de la sécurité de l'Euro.08.

Police judiciaire

Nous rappelons que l'analyse de la criminalité est issue pour la première fois de l'Office fédéral de la statistique. Les règles de comptage ont changé, ce qui complique l'analyse longitudinale qui prévalait jusqu'à présent. Celle-ci sera donc désormais sommaire et partielle durant plusieurs années. D'autres données viennent par contre compléter celles qui étaient à disposition jusqu'à présent.

Evolution générale de la criminalité durant l'année 2008

De manière globale, la police cantonale s'est occupée en 2008 15859 infractions réparties en 10239 affaires différentes. Sur ce nombre, vous avez identifié les auteurs de 7868 infractions commises par

4145 auteurs (3745 individus), 1 auteur pouvant évidemment commettre plusieurs infractions dans la même affaire, mais aussi induire l'ouverture de plusieurs affaires durant l'année.

Au total, ce sont 3745 individus qui ont été dénoncés, 54.4% (2039) sont de nationalité suisse contre 45.4% (1706) de nationalité étrangère (8.1% du Portugal, 7.4% de France, 4.2% d'Italie, 3.5% du Kosovo, 1.5% d'Algérie, 1.4% de Turquie, 1.4% d'Espagne, 1.3% de Serbie, 1.1% de République démocratique du Congo, 1.0% du Maroc, 1.0% de Roumanie, le reste étant en dessous du pour cent). Si l'on retranche les infractions à la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (331 auteurs) qui ne peuvent être commises que par des étrangers, le taux d'auteurs de nationalité étrangère est de 40%. La part des femmes est 22.4% (837) contre 77.6% (2908) pour les hommes.

Le nombre de plaignants et de lésés est de 10282, dont 40.2% de femmes et 59.8% d'hommes, 73.3% (7541) de nationalité suisse et 26.7% (2741) de nationalité étrangère (6.5% du Portugal, 5.7% de France, 4.4% d'Italie, 1.1% d'Espagne, le reste étant en dessous du pour cent).

De manière générale, il faut noter une diminution de 5.3% du nombre d'infractions enregistrées en 2008 par rapport à l'année 2007, et une diminution de 20.5% du nombre d'affaires.

Il faut relever une diminution de 4.5%, par rapport à l'année 2007 (-7.5% par rapport à 2006), du nombre total d'affaires concernant des atteintes au patrimoine (7170 en 2008 contre 7513 en 2007 et 7750 en 2006), et une diminution du nombre d'infractions contre le patrimoine de 7%, une affaire pouvant déboucher sur le constat et la dénonciation de plusieurs infractions (8932 en 2008 contre 9605 en 2007 et 10422 en 2006). Sur les 8932 infractions contre le patrimoine, 2116 ont été élucidées et ont été commises par 1436 auteurs.

En ce qui concerne les affaires relevant des atteintes à l'intégrité corporelle, il faut noter une augmentation de 3.5% (818 en 2008 contre 790 en 2007 et 706 en 2006), mais une diminution de 12.5% du nombre d'infractions constatées (1214 en 2008 contre 1388 en 2007 et 1161 en 2006). Au total, 1119 infractions ont été identifiées et ont été commises par 1009 auteurs.

En matière d'atteintes à l'intégrité sexuelle, le nombre d'affaires est augmentation de 28.7% (157 en 2008 contre 122 affaires en 2007 et 129 en 2006), alors qu'il faut noter une diminution de 19% du nombre d'infractions (195 en 2008 contre 241 en 2007 et 256 en 2006). Au total, 171 infractions ont été identifiées et ont été commises par 143 auteurs. Sur les 195 infractions, 60 concernent des actes d'ordre sexuel avec ou devant des enfants, 23 la pornographie, 23 des désagréments causés par une confrontation à acte d'ordre sexuel, 21 des contraintes sexuelles, 26 l'exercice illicite de la prostitution, 15 des viols, 12 des actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement/résistance, 7 d'exhibitionnisme, 8 des abus de la détresse.

Les affaires concernant des incendies ont diminué de 11.8% (149 en 2008, 169 en 2007 contre 166 en 2006). Au total, 55 infractions ont été élucidées (75 en 2007, 124 en 2006) et ont été commises par 67 auteurs (45 en 2007), dont 16 pour des incendies intentionnels et 51 pour des incendies par négligence. Sur les 149 incendies répertoriés, 72 sont d'origine intentionnelle.

Les affaires relevant des infractions à la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) et la Loi sur les Etrangers (LEtr) ont nettement diminué de 21.2% (234 en 2008 contre 297 en 2007 et 436 en 2006), alors que le nombre d'infractions dénoncées a augmenté de 27.5% (417 en 2008 contre 327 en 2007 et 441 en 2006). Le nombre d'auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire a augmenté de 11.8% (331 en 2008 contre 296 en 2007 et 378 en 2006).

Quant à la Loi fédérale sur les stupéfiants, l'année 2008 enregistre une augmentation de 18.1% du nombre d'affaires (1296 en 2008 contre 1097 en 2007 et 1153 en 2006), une hausse de 34.6% du nombre d'infractions dénoncées (1710 en 2008 contre 1270 en 2007 et 1183 en 2006) et une augmentation de 26% du nombre d'individus qui ont été dénoncés (1059 en 2008 contre 840 en 2007 et 907 en 2006). Sur les 1710 infractions dénoncées, 818 ont débouché sur une contravention pour consommation, 794 des cas bénins (de possession, culture, trafic ou importation), 98 des cas graves (dont 74 cas graves de trafic).

La catégorie d'affaires relative aux autres domaines du code pénal dénombre 2456 affaires représentant 3083 infractions. Au total, 2126 infractions ont été identifiées et ont été commises par 1891 auteurs.

Au total ce ne sont pas moins de 43 infractions qui sont constatées et/ou dénoncées en moyenne par jour. Le taux d'élucidation est de 49.6% si l'on considère l'ensemble des délits (figurant dans le code pénal et dans les lois spéciales) élucidés par la police neuchâteloise (7868 infractions élucidées pour 15859 infractions constatées ou dénoncées à l'autorité de justice). Le taux de victimisation (10282

victimes) pour 1000 habitants est de 61 (58 pour les victimes de nationalité suisse, 69 pour les victimes de nationalité étrangère). En moyenne, la police neuchâteloise a dénoncé à l'autorité judiciaire plus de 11 auteurs de délits par jour. Le taux d'auteurs de délits pour 1000 habitants est de 24 (le taux d'auteurs étrangers par rapport à la communauté étrangère résidant dans le canton est de 33.7 pour 1000 habitants).

En ce qui concerne la répartition de la criminalité par district, il faut relever que si l'on considère la totalité des infractions constatées et/ou dénoncées, 47.2% a eu lieu dans le district de Neuchâtel, 25.3% dans le district de La Chaux-de-Fonds, 12.2% dans le district de Boudry, 6.1% dans le district du Locle, 5.5% dans le district du Val-de-Travers et 3.7% dans le district du Val-de-Ruz.

La répartition des infractions contre le patrimoine montre que 51.1% des infractions ont été commises dans le district de Neuchâtel, 22.6% dans le district de La Chaux-de-Fonds, 11.5% dans le district de Boudry, 6% dans le district du Val-de-Travers, 4.9% dans le district du Locle et 3.9% dans le district du Val-de-Ruz.

La répartition des infractions contre l'intégrité corporelle montre que 37.2% des infractions ont été commises dans le district de Neuchâtel, 33.4% dans le district de La Chaux-de-Fonds, 12.6% dans le district de Boudry, 7.4% dans le district du Locle, 6.1% dans le district du Val-de-Travers, et 3.3% dans le district du Val-de-Ruz.

Les infractions présentées dans le tableau ci-dessous présentent l'avantage de pouvoir être comparées depuis 1982, date de la création de la statistique fédérale de la criminalité. L'évolution de la criminalité 2008 par rapport à la moyenne des infractions enregistrées depuis 1982 montre une augmentation de 4.6% et une augmentation de 5% si l'on considère les 10 dernières années.

Il faut relever que les délits comprenant une norme de violence (lésions corporelles, brigandage, menaces, contraintes, séquestration et enlèvement, menaces, incendies intentionnels, délits contre les moeurs et violence contre les autorités et les fonctionnaires) ont très nettement augmenté par rapport à la moyenne des 26 dernières années. Ces indicateurs montrent à l'évidence que les relations sociales se durcissent linéairement dans notre société qui adopte de plus en plus fréquemment une norme violente. Il faut souligner toutefois que les lésions corporelles ont faiblement augmenté par rapport à la moyenne des 10 dernières années et même diminuées par rapport à l'année 2005 (169 en 2008 contre 145 en 2007 et même 210 en 2005). Le nombre d'agressions a également diminué, 7 en 2008, après le record enregistré en 2004 avec 22 agressions. Les affaires de menaces, de contraintes et de séquestration montrent une certaine stabilité par rapport à l'année 2007 (respectivement 610, 45, 6 en 2008 contre 570, 45, 8 en 2007). Les incendies intentionnels montrent également une nette diminution par rapport aux deux années précédentes, 72 en 2008 contre 90 en 2007 et 81 en 2006, mais restent supérieurs à la moyenne des 10 dernières années et des 26 dernières années.

Pour le reste, tous les indicateurs sont au vert, notamment les infractions qui concernent les atteintes au patrimoine. Même les dommages à la propriété, 1648 en 2008, sont en baisse par rapport à l'année 2007 (1673) et en nette régression par rapport à l'année record 2005 (1935). Les dommages à la propriété par graffiti (360 en 2008) font un bon en arrière significatif de 32% par rapport à 2007 (527). Les délits d'escroqueries (137) montrent une stabilité par rapport à 2007 (136), alors que les abus de confiance (147) montrent une hausse par rapport à 2007 (107). Les délits contre l'intégrité sexuelle (157) montrent une régression par rapport à l'année 2007 (167), mais une hausse par rapport à la moyenne des 10 dernières années.

Ainsi, la criminalité enregistrée en 2008 est légèrement supérieure par rapport aux dix dernières années, mais en nette diminution de plus de 17% par rapport à l'année record 1991 et de 10% par rapport à 1997.

Infractions et articles CPS	Année 2008	Moyenne 1982-2008	Moyenne 1998-2008	Différence à la moyenne 1982-2008	Différence à la moyenne 1998-2008
Homicides <i>111 - 116</i>	5	5	7	=	-28.5%

Lésions corporelles	122 - 123	169	101	151	67.3%	11.9%
Abus de confiance	138	142	102	110	39.2%	29.0%
Vols (sans véhicules)	139	4258	4416	4358	-3.5%	-2.3%
dont cambriolages		1286	1392	1343	-7.6%	-4.2%
dont vols à l'arraché		24	25	25	-4.0%	-4.0%
Vols de véhicules selon LCR et bateaux		767	1115	835	-31.2%	-8.1%
Brigandages	140	48	31	40	54.8%	20.0%
Escroquerie	146	137	169	144	-18.9%	-4.8%
Extorsion et chantage	156	6	5	9	-20.0%	-33.3%
Menaces	180	747	206	403	262.6%	85.3%
Contrainte	181	45	10	21	350.0%	114.3%
Séquestration et enlèvement	183	6	3	4	100.0%	50.0%
Viol	190	15	12	19	25.0%	-21.0%
Délits contre les mœurs	187-198	157	103	131	52.4%	19.8%
Incendies intentionnels	221	72	40	56	80.0%	28.5%
Violence/menace contre autor. +fonct.	285	50	8	18	525.0%	177.7%
Total infractions		6621	6325	6304	4.6%	5.0%

Levées de corps

En ce qui concerne les levées de corps, il n'y a eu qu'une victime de meurtre durant l'année 2008, une femme ayant été tuée par son mari au moyen d'une arme de poing à la Chaux-de-Fonds. Il y avait eu 1 homicide réalisé en 2007, 1 en 2006, 3 en 2005, 1 en 2004, 4 en 2003, 2 en 2002, 2 en 2001 et

aucun en 2000. Le nombre d'overdoses est assez stable avec trois décès par année depuis 4 ans. Toutes les levées de corps énoncées dans le tableau ci-dessous ont fait l'objet d'une enquête de la part de la police cantonale pour en déterminer les causes.

GENRE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Suicides	36	38	36	40	40	53	34
Morts naturelles	67	64	74	54	64	52	61
Accidents (sauf LCR)	7	8	11	6	6	13	5
Meurtres	2	4	1	3	1	1	1
Autres causes	0	1	1	0	3	4	0
Overdoses	1	3	8	3	3	3	3
TOTAL GENERAL	113	118	131	106	117	126	104

Délinquance des mineurs

Durant l'année 2008, la police neuchâteloise a dénoncé 602 mineurs qui ont commis au total 1292 infractions. La part des mineurs par rapport au nombre total d'auteurs identifiés et/ou dénoncés pour avoir commis une infraction (3745 auteurs) est de 16%, alors qu'elle était de plus de 20% au début des années 2000. Le taux d'auteurs de délits âgés de moins de 18 ans pour 1000 habitants âgés entre 10 et 18 ans (environ 18000) est de 33.4.

Intégrité corporelle

Infractions	Part de mineurs	Total Mineurs Infractions	Total Mineurs	Total Infractions	Total Suspects	Suspect tranches d'âges		
						<10	10-14	15-17
Total vie & intégrité corp.	14.0%	229	141	1768	1009	4	64	73
Homicides	0.0%	0	0	5	5	0	0	0
Lésions corporelles	16.8%	34	28	209	167	2	10	16
Lésions corp. graves	0.0%	0	0	2	2	0	0	0
Lésions corp. simples	17.0%	34	28	207	165	2	10	16
Voies de fait	13.0%	179	109	1483	840	1	52	56
Mise en danger	14.3%	1	1	8	7	1	0	0
Rixe/agression	23.9%	11	11	46	46	0	3	8

Patrimoine

Infractions	Part de mineurs	Total Mineurs Infractions	Total Mineurs	Total Infractions	Total Suspects	Suspect tranches d'âges		
						<10	10-14	15-17
Total patrimoine	27.0%	818	388	2950	1436	28	169	191
Abus de confiance	5.6%	37	7	188	124	5	1	1
Vol(sans vol de véhicule)	28.8%	316	206	1280	715	5	91	110
dont vol à l'arrachée	33.3%	2	2	6	6	0	0	2
dont vol à la tire/astuce	18.4%	7	7	55	38	0	1	6
dont vol étalage imp. min.	20.9%	78	57	452	273	0	32	25
dont vol introd. clandest.	32.5%	45	26	123	80	0	13	13
dont vol par effraction	36.0%	64	50	263	139	0	20	30
dont effraction véhicule	0.0%	0	0	2	2	0	0	0
Brigandage	77.1%	31	27	40	35	0	19	8
Dommages à la propriété	29.4%	113	92	417	313	7	46	39
Dommages propr. lors de vol	44.4%	142	88	372	198	7	34	47
Escroquerie	13.3%	15	12	131	90	8	0	4
Extorsion et chantage	42.9%	3	3	7	7	0	0	3
Usure	37.9%	23	22	69	58	0	5	17

Liberté, intégrité sexuelle, autres titres CPS

Infractions	Part de mineurs	Total Mineurs Infractions	Total Mineurs	Total Infractions	Total Suspects	Suspect tranches d'âges		
						<10	10-14	15-17
Total liberté	14.2%	176	127	1430	894	5	56	66
Menace	8.9%	78	58	949	651	2	22	34
Contrainte	7.5%	4	3	47	40	2	0	1
Séquestration et enlèvement	42.9%	3	3	7	7	0	3	0
Violation domicile	20.7%	23	23	116	111	3	14	6
Viol. domicile lors de vol	31.8%	68	54	311	170	0	24	30
Total intégrité sexuelle	12.6%	21	18	245	143	0	8	10
Actes sex.avec enfants	25.6%	13	11	64	43	0	6	5
Contrainte sexuelle	11.1%	2	2	23	18	0	1	1
Viol	16.7%	2	2	12	12	0	1	1
Total autres titres CP	8.2%	112	83	1441	1014	4	36	43
Incendie intentionnel	56.3%	10	9	17	16	2	6	1
Falsif. de monnaie, etc.	27.3%	7	3	23	11	0	2	1
Faux dans les titres	5.5%	6	6	117	109	0	0	6
Violence/menace c/fonction.	9.3%	4	4	53	43	0	1	3
Opposition actes autorité	0.0%	0	0	7	7	0	0	0
Vol de véhicule	52.7%	70	49	126	93	0	18	31

L'année 2008, avec 28 mineurs impliqués dans des affaires de lésions corporelles, montre une augmentation par rapport à la moyenne des dix dernières années (25 mineurs), mais une diminution du nombre de mineurs impliqués pour des voies de fait (109 infractions en 2008 contre 147 en 2007). Les autres indicateurs montrent dans l'ensemble une stabilisation, voire une légère baisse des infractions commises par les mineurs.

Les mineurs sont sur représentés par rapport au nombre d'auteurs dénoncés dans les catégories de délits suivantes: atteintes au patrimoine (27% des auteurs sont mineurs), incendies intentionnels (56.3%) et des brigandages (77.1%). Par contre et contrairement aux idées reçues, les mineurs ne sont pas sur représentés dans les délits contre la vie et l'intégrité corporelle (14%), comme les voies de fait, les agressions et les lésions corporelles (16.8% des auteurs sont mineurs) et même sous représentés quant aux infractions contre la liberté (8.9% pour les menaces, 7.5% les contraintes). Il en va de même pour les infractions contre l'intégrité sexuelle pour lesquelles les mineurs ne représentent 12.6% des auteurs.

On peut conclure que le problème de la délinquance des mineurs est toujours intact et que de grands efforts de prévention devront continuer à être développés ces prochaines années, ne serait-ce que pour contenir le phénomène amorcé dès 1997.

Violences conjugales

Les violences conjugales ont représenté 329 affaires en 2008 (414 en 2007, 372 en 2006, 381 durant l'année 2005, 201 en 2004). Le nombre d'affaires annoncées à la police a donc diminué. Il n'est pas autorisé d'en déduire que le nombre de violences conjugales a diminué dans la réalité des foyers, car il s'agit plutôt d'une fluctuation du nombre d'annonces.

Les 329 affaires concernent le constat et la dénonciation de 784 infractions. Au total, 402 personnes ont été dénoncées en tant qu'auteurs d'infractions (1 auteur a été dénoncé pour 9 infractions, 2 auteurs pour 7 infractions, 2 auteurs pour 6 infractions, 5 auteurs pour 5 infractions, 24 pour 4 infractions). A noter que 114 affaires ont fait l'objet d'une double plainte (plainte - contre-plainte). Au niveau de la récidive, 46 auteurs ont provoqué l'ouverture de plus d'une affaire en cours d'année, dont 44 l'ouverture de 2 affaires, 2 l'ouverture de 3 affaires. Le nombre total de victimes s'élève à 421 personnes.

Infractions	Nombre	%
Voies de fait	292	37.2%
Menaces	210	26.8%
Injure	126	16.1%
Dommages à la propriété	26	3.3%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication	26	3.3%
Contrainte	22	2.8%
Violation de domicile	22	2.8%
Dénonciation calomnieuse	12	1.5%
Lésions corporelles simples	12	1.5%
Calomnie	8	1.0%
Contrainte sexuelle	5	0.6%
Viol	5	0.6%

Vol simple	5	0.6%
Séquestration et enlèvement	4	0.5%
Diffamation	3	0.4%
Homicide - Meurtre	2	0.3%
Mise en danger de la vie d'autrui	2	0.3%
Abus de confiance	1	0.1%
Désagrém causés par confront acte d'ordre sexuel	1	0.1%
Total	784	100.0%

Lutte contre le trafic des stupéfiants

La situation de l'année 2007 est assez similaire à celles des cinq dernières années. Aucun des objectifs et des buts n'a changé. De manière générale, la cocaïne est aujourd'hui la drogue qui provoque les plus grands dégâts sanitaires sur les toxicomanes et continue à s'imposer comme un substitut inquiétant de l'héroïne, même par des héroïnomanes de longue date; sa consommation prend souvent des aspects compulsifs qui rendent le toxicomane beaucoup plus agressif et mettent en question son insertion sociale.

Les efforts ont continué en particulier contre l'émergence du trafic de la cocaïne. Il s'agit en priorité d'empêcher systématiquement l'apparition de scènes ouvertes de distribution de drogues par des bandes organisées de trafiquants. Il s'agit également d'identifier les fournisseurs des stocks de cocaïne et de comprendre les mécanismes des flux d'argent, dans l'optique de démanteler des réseaux de distribution de manière aussi complète que possible. Au total, la brigade des stupéfiants a démantelé 5 réseaux d'importation et/ou de distribution portant sur plus de 15 kilos de vente dans le canton de Neuchâtel.

La consommation et le trafic de l'amphétamine thaï (en fait de la méthamphétamine) est toujours bien établi à Neuchâtel, trafic sur lequel la brigade des stupéfiants consacre toujours de grands efforts. Elle s'est occupé du démantèlement de 4 réseaux de distribution locaux portant sur le trafic de plus de 50000 pilules et un réseau d'importation portant sur plus de 30000 pilules. La plupart des personnes mêlées à ces réseaux durant l'année écoulée étaient composées de récidivistes.

Le trafic d'héroïne a quelque peu progressivement réapparu depuis la fin de l'année 2005. L'offre demeure cependant relativement faible dans le canton. Les toxicomanes inconditionnels de l'héroïne se ravitaillent entre eux sur la place neuchâteloise, après avoir fait le voyage dans les villes de Bienne principalement, de Berne ou de Zurich pour obtenir un peu d'héroïne. Néanmoins, la brigade des stupéfiants a démantelé 6 réseaux de distribution portant sur l'écoulement de plus de 12 kilos d'héroïne dans le canton de Neuchâtel.

Enfin, l'année 2008 a été marquée par une affaire d'importance concernant le trafic de haschisch portant sur plus de 14 kilos de vente, pour un chiffre d'affaire de 140'000.-- et un bénéfice de CHF 40'000.--, et la vente de 2 kilos de cannabis pour un chiffre d'affaire de 20'000.-- et un bénéfice de 6000.--.

Au niveau statistique en matière de lutte contre les stupéfiants, on remarque que le nombre de dénonciations a augmenté de 34.6% par rapport à 2007.

Infractions / art.	Affaires	Infractions	Total Suspect
Consommation (contrav.)	814	818	697
Culture/Fabrication (c.)	0	0	0
Possession/Saisie (c.)	0	0	0
Culture/Fabrication (cas bénin)	21	21	21
Possession/Saisie (c.b.)	650	651	567
Traffic (c.b.)	116	117	110
Importation (c.b.)	4	5	5
Transit (c.b.)	0	0	0
Exportation (c.b.)	0	0	0
Culture/Fabrication(c.g.)	4	4	4
Possession/Saisie (cas grave)	5	6	6
Traffic (c.g.)	68	74	72
Importation (c.g.)	3	7	8
Transit (c.g.)	7	7	7
Exportation (c.g.)	0	0	0
Total trafic	183	191	178
Total consommation	814	818	697
Total possession/Saisie	655	657	573
Total Culture/Fabrication	25	25	25
Total contreb.(Imp,Exp,Tr)	14	19	19
Total global	1296	1710	1059

Il faut rappeler toutefois que ces chiffres ne reflètent pas la situation particulière du marché illicite des produits stupéfiants, mais qu'ils sont en relation directe avec le nombre d'inspecteurs qui composent la brigade des stupéfiants et la capacité de travail qu'elle peut absorber, de même que le nombre de policiers effectuant des contrôles sur rue.

En ce qui concerne les personnes dénoncées pour infraction à la Loi fédérale sur les stupéfiants, il faut relever que 36.5% d'entre elles sont des ressortissants étrangers (349) contre 63.5% de nationaux (607). Au niveau des personnes qui se sont adonnées au trafic, 65.5% sont de nationalité suisse (99), 34.5% sont de nationalité étrangère (52).

Sur les 151 personnes dénoncées pour trafic de stupéfiants (1 auteur pouvant être dénoncé plusieurs fois durant la même année), 71 d'entre elles concernent des cas graves de trafic, dont 41 individus sont de nationalité suisse (58.5%), 29 de nationalité étrangère (4 ressortissants du Kosovo, 4 du Portugal, 3 de Bulgarie, 3 de France, 3 de Macédoine, 3 de Serbie, 2 d'Italie, 1 du Burkina Fasso, 1 du Nigeria, 1 d'Espagne, 1 de Roumanie, 1 d'Autriche, 1 du Laos et 1 apatride).

Les mises en cause issues des dénonciations en matière de produits stupéfiants équivalent à environ CHF 30'000'000.-- à la vente.

Perspectives d'avenir

Projet de police neuchâteloise

Durant l'année 2009, la police neuchâteloise vivra vraisemblablement la plus importante réforme de son histoire qui va lui permettre de se doter des structures à même d'affronter les défis sécuritaires du XXI^{ème} siècle. Les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés visent à en faire un corps de police de référence sur le plan national. Pour ce faire, elle devra à la fois développer des partenariats tant sur le plan local que régional, augmenter sa crédibilité dans le domaine de la police de proximité et optimiser la gestion de ses ressources.

De plus, la police neuchâteloise devra également s'adapter au nouveau cadre légal que constitue le code de procédure pénale unifié qui entrera en vigueur au 1er janvier 2011.

Le défi est d'importance mais, au-delà des organigrammes, la réalisation de ces objectifs repose largement sur les épaules des hommes et des femmes qui oeuvrent au quotidien au service de la population du canton de Neuchâtel et des ses institutions. Malgré les nombreux changements qui vont intervenir au cours de la prochaine année, et des craintes que cela génère presque naturellement, nous savons pouvoir compter sur leur disponibilité et leur loyauté.

Collaboration avec les partenaires de la sécurité

L'Euro.08 a mis une nouvelle fois en évidence les limites de l'organisation actuelles des polices suisses, et plus particulièrement le manque d'effectifs policiers pour faire face à ce type d'événement. Même si les accords internationaux signés avec les pays voisins nous permettent d'avoir recours à des forces de police étrangères, de meilleures synergies doivent encore être recherchées avec les partenaires fédéraux de la sécurité, soit le Corps des gardes-frontière et la sécurité militaires dont les compétences professionnelles se sont sensiblement améliorées au cours des dernières années.

D'autres part, face à aux développements toujours plus importants des activités des entreprises de sécurité privée, et sur la base des excellentes expériences réalisées en Suisse romande, il est devenu indispensable de pouvoir disposer d'une véritable législation nationale qui délimitent clairement les compétences et le domaine d'activité des agents de sécurité privé.

Conclusions

Les statistiques de la criminalité démontrent clairement que le volume général des délits régresse dans quelques domaines, et en particulier celui des atteintes au patrimoine. L'analyse des raisons de cette régression est difficile et mériterait un rapport spécifique à elle seule. Il faut cependant considérer que tout allègement de la pression découlant de l'activité délictueuse permettra de renforcer l'action préventive des brigades de gendarmerie et de la police judiciaire. Et pour autant que la tendance se confirme, cette possibilité ne pourra que renforcer le sentiment de sécurité perçu par les citoyens du canton, dont le développement constitue un des objectifs permanents.

D'autant plus que la recherche d'une relation de confiance avec la population du canton, basée sur des interventions répondant aux besoins, proportionnelles, rapides et efficaces, constitue l'objectif permanent de l'ensemble des services de la police neuchâteloise. Elle contribuera ainsi à améliorer la qualité de vie des habitants de ce canton.